
Présentation du Budget Primitif exercice 2023 BUDGET PRINCIPAL

Ville de Chiconi

DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BP 2023

I.1 – Les mesures de la loi de finances pour 2023 et les perspectives pour les finances locales

II – PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET 2023

II.1 – La reprise des résultats 2022

II.2 – Tableau des grands équilibres du BP 2023

II.3 – Présentation synthétique du BP 2023

III - SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILEE

III.1 - Recettes de fonctionnement

IIV.2 - Dépenses de fonctionnement

IV - SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILEE

II V.1 - Recettes d'investissement

V.2 - Dépenses d'investissement

DEFINITIONS ET METHODOLOGIE

L'ors du conseil municipal du 28 février 2023, s'est tenue le débat d'orientations budgétaires BOB) pour l'année 2023 qui lui est annuellement présenté par le maire ».

Cet étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire a permis d'informer et de communiquer sur divers éléments qui ont défini le contexte de préparation du présent budget, des réunions ont été réalisées avec les élus pour arrêter les éléments du budget et divers sujets à savoir :

- L'environnement économique et financier
- Les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local
- La situation financière et les projets de la collectivité pour 2023

Le budget 2023, 2^{ème} étape budgétaire de l'exercice annuelle après le DOB, sera soumis au vote auprès des membres du conseil municipal le jeudi 13 avril 2023, le 15 avril étant la date limite pour permettre au conseil municipal de voter leur budget.

Transmission du budget et tous éléments permettant l'élaboration du budget plus tard au 30 avril de l'année du vote.

Le budget 2023 présente les recettes et les dépenses annuelles de la ville et comporte 2 sections En équilibre pour chacun de ces sections.

- La section de fonctionnement
- La section d'investissement

Ce rapport retrace les principales caractéristiques du budget primitif 2023 par section et par chapitre en fonctionnement et par chapitre sur la section d'investissement avec pour information les opérations d'investissement.

DEFINITIONS

Sur ce rapport on retrouve des notions budgétaires comme :

- Les opérations d'ordre
- et opérations réelles,
- Les dotations aux amortissements.

Lors de l'exécution budgétaire, la collectivité effectue des opérations dites réelles et d'autres opérations qualifiées d'ordre.

- **Les opérations réelles**, elles se caractérisent par le fait qu'elles donnent lieu à des mouvements de trésorerie (décaissement pour des dépenses, encaissement pour les recettes). A l'inverse,
- **Les opérations d'ordre** ne donnent pas lieu à aucun flux de trésorerie (encaissement ou décaissement), ce sont des mouvements uniquement comptables. Ces opérations d'ordre permettent notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la ville sans avoir de conséquences sur la trésorerie. Elles doivent toujours être équilibrées, en prévision comme en exécution. Elles sont neutres et les dépenses sont égales aux recettes et du même montant.
- **Les dotations aux amortissements** sont des opérations d'ordre qui désignent la prise en compte de la dépréciation au fil du temps des immobilisations (usure, obsolescence,

évolution techniques). Certaines immobilisations, en revanche du temps, comme les terrains ou les bâtiments et ne sont donc pas amortissables. Les dotations aux amortissements constituent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement du même montant. Ils constituent une épargne obligatoire devant permettre de renouveler le bien.

I – LE CONTEXTE DE LA PREPARATION DU BP 2023

Le contexte dans lequel s'inscrit la préparation de ce budget 2023 n'a pas beaucoup évolué depuis la présentation du rapport d'orientation budgétaire le 16 février 2023.

I.1 – Les mesures de la loi de finances pour 2023 et les perspectives pour les finances locales.

Le projet de la loi de finance pour 2023 n'est pas encore connu dans sa version définitive.

Il comporte la proposition d'une augmentation des dotations globale de fonctionnement de 320 millions d'euros en faveur de la commune (DGF, DSU, DSR), cette mesure devrait permettre aux communes (entre 90% et 95% d'entre elles) de voir leur niveau de DGF stabilisé voir même en progression.

Pour soutenir l'investissement local, il est également prévu le maintien des dotations d'investissement (DSIL, environ 350 millions d'euros et DETR, 1.046 milliards d'euros en 2022). La suppression de la CVAE étalée sur deux ans. Par soucis d'équilibre des finances publiques, le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois 50% pour 2023 et 50% en 2024. Une baisse de 4.1 milliards d'euros dès 2023 et de 9.3 milliards d'euros au total des entreprises.

De plus, un fond vert va être mis en place, doté d'une enveloppe de 1.5 milliards d'euros. Il permettra de réaliser la transition écologique dans, par et pour les territoires, en soutenant les projets des collectivités en matière de rénovation des bâtiments publics, de restauration des villes ou de prévention des risques naturels (inondation, incendies, etc...). Le fond sera délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations, de telle sorte qu'il ne soit pas opéré par appel à projets, nationaux. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique. L'objectif est que ce fond soit fongible, souple, dans une logique remontante des besoins du terrain, sans grande technicité d'attribution. Parallèlement ce budget acte une progression de 11,6 millions d'euros de la dotation de biodiversité et d'aménités rurales.

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Comme la Première ministre s'y était engagée lors du congrès des maires, le filet de sécurité a vu ses seuils baissés, pour le rendre plus accessible. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris. Concrètement, le critère de perte d'épargne brute est passée de 25% à 15%. Le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement a été supprimé. Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et de 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

A l'instar du dispositif au titre de 2022, seuls les collectivités ou groupements les moins favorisés (ceux ayant un potentiel fiscal ou financier inférieur au double de moyenne du même groupe démographique des collectivités auquel ils appartiennent) pourront bénéficier de la dotation. Les collectivités pourront obtenir un acompte si elles en font la demande avant le 30 novembre 2023.

Dans un contexte incertain qui pourrait durer et de ne pas mettre en commune, nous somme contraint d'être vigilant sur la programmation de nos investissements des 2023 et de continuer de mettre en œuvre pour le fonctionnement un plan d'économies.

II.2 – Tableau des grands équilibres du BP 2023

EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES REELLES 6 669 738,82€	RECETTES REELLES 8 312 428€	
DEPENSES TOTALES 8 312 428€			RECETTES TOTALES 8 312 428€
	DEPENSES D'ORDRE 1 642 689,18€	RECETTES D'ORDRE 00,00€	

EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
	DEPENSES REELLES 18 344 020,80€	RECETTES REELLES 14 381 634,85€	
	EMPRUNT 143 795€	EMPRUNT 1 982 151€	
DEPENSES TOTALES 22 293 701,19€	DEPENSES D'ORDRE 1 942 689,18€	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES 3 987 226,16€	RECETTES TOTALES 22 293 701,19€
	DEFICIT REPORTE 1 863 196,21€	DEPENSES D'ORDRE 1 942 689,18€	

II.3 – Présentation synthétique du BP 2023

La section de fonctionnement du budget primitif 2023 est équilibré à hauteur de 8 546 545€.

<i>Recettes fonctionnement</i>				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023	
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
013 - Atténuations de charges	133 685,44	29 927,38	74 800,00	74 800,00
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 193,37	151 086,00	192 000,00	192 000,00
73 - Impôts et taxes	3 843 248,13	3 733 536,99	3 713 769,00	3 878 445,00
74 - Dotations, subventions et participations	4 585 408,06	4 265 959,76	4 565 976,00	4 167 183,00
75 - Autres produits de gestion courante	11 506,99	12 860,46		
RECETTES DE GESTION COURANTE	8 579 041,99	8 193 370,59	8 546 545,00	8 312 428,00
77 - Produits exceptionnels	224 632,96	86 976,80		
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 406 044,85	812 032,87		
Total recettes de fonctionnement	10 209 719,80	9 092 380,26	8 546 545,00	8 312 428,00

<i>Dépenses fonctionnement</i>				
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023	
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	884 693,07	1 055 705,75	1 011 172,82	1 011 172,82
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 880 104,56	4 243 633,37	4 362 683,00	4 362 683,00
014 - Atténuations de produits	425 317,00	425 317,00	425 317,00	425 317,00
65 - Autres charges de gestion courante	464 543,76	825 222,02	840 566,00	840 566,00
DEPENSES DE GESTION COURANTE	5 654 658,39	6 549 878,14	6 639 738,82	6 639 738,82
66 - Charges financières	18 043,80	3 887,24	10 000,00	10 000,00
67 - Charges exceptionnelles		19 377,77	20 000,00	20 000,00
Total dépenses réelles	5 672 702,19	6 573 143,15	6 669 738,82	6 669 738,82
023 - Virement à la sect. d'investissement			1 044 689,18	1 044 689,18
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		76 931,88	598 000,00	598 000,00
Total dépenses d'ordre	0,00	76 931,88	1 642 689,18	1 642 689,18
Total dépenses de fonctionnement	5 672 702,19	6 650 075,03	8 312 428,00	8 312 428,00

La section d'investissement du budget primitif 2023 est équilibrée à hauteur de 22 293 701,19€

En dépenses, est repris le résultat de l'investissement 2022 (chapitre 001), soit 1 863 196€.

En recettes, est inclus le virement de 1 044 689,18€ effectué depuis la section de fonctionnement (chapitre 021).

Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023		
			Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles
13 - Subventions d'investissement reçues	15 658,63				
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00		1 982 151,00		1 982 151,00
20-21 - Immobilisations en cours	3 503 584,29	4 478 414,06	4 844 872,59	9 536 762,26	14 381 634,85
RECETTES D'EQUIPEMENT	4 519 242,92	4 478 414,06	6 827 023,59	9 536 762,26	16 363 785,85
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 436 762,88	4 617 518,67	3 987 226,16		3 987 226,16
RECETTES FINANCIERES	1 436 762,88	4 617 518,67	3 987 226,16	0,00	3 987 226,16
RECETTES D'ORDRE	11 083,84	76 931,88	1 942 689,18		1 942 689,18
Total recettes d'investissement	5 967 089,64	9 172 864,61	12 756 938,93	9 536 762,26	22 293 701,19

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023		
			Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles
16 - Emprunts et dettes assimilés	53 328,28	83 884,26	143 795,00		143 795,00
Total dépenses financières	53 328,28	83 884,26	143 795,00	0,00	143 795,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 300,00		10 000,00		10 000,00
21 - Immobilisations corporelles			200 000,00		200 000,00
23 - Immobilisations en cours					
21 - dépenses opérations d'invest.	7 055 339,00	8 598 503,88	9 243 797,77	10 532 912,21	19 776 709,98
Total dépenses d'équipement	7 058 639,00	8 598 503,88	9 453 797,77	10 532 912,21	19 986 709,98
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	7 111 967,28	8 682 388,14	9 597 592,77	10 532 912,21	20 130 504,98
Total dépenses d'ordre	11 083,84		300 000,00		300 000,00
001 - Déficit d'investissement reporté	1 199 076,20	2 353 672,68	1 863 196,21		1 863 196,21
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 322 127,32	11 036 060,82	11 760 788,98	10 532 912,21	22 293 701,19

III - SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAIL

III.1 - Recettes de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget primitif est équilibrée à hauteur de 8 312 428€. on note les recettes suivantes en baisse.

- L'Etat « 1259 » mentionne les bases et les recettes des impôts directs locaux. A la lecture de cet état, il y'a une baisse de bases fiscale locale, **2 683 538€ en 2022 et 2 290 500€ en 2023.**

Les recettes de fonctionnement inscrites au BP 2023 sont de 8 312 428€ dont :

- 74 800€ de remboursements divers sur rémunération, chèques déjeuners
- 192 000€ de recettes sur ventes diverses, facturation collations scolaire
- 3 878 445€ les impôts et taxes
- 4 167 183€ les dotations, subventions et de participations

Les recettes réelles de fonctionnement attendues en 2023 (8 312 428€) inscrits au budget 2023 sont en diminution par rapport aux recettes perçues en 2022 (9 092 380,26€ ; -6%).

L'évolution des produits de fiscalité locale ne change pas beaucoup par rapport à 2022 4,7M€. Les dotations, subventions et participations connaît une légère hausse de recettes en 2023 (4,2M€), 2022 (4,5M€).

Recettes de fonctionnement				
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023	
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	5 193,37	151 086,00	192 000,00	192 000,00
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	5 193,37		40 000,00	40 000,00
70841 - Aux budgets annexes, régies munic.,CCAS, Ecoles		151 086,00	152 000,00	152 000,00
73 - Impôts et taxes	3 843 248,13	3 733 536,99	3 878 445,00	3 878 445,00
73111 - Impôts directs locaux	1 465 477,58	1 229 347,00	1 209 579,00	1 209 579,00
73223 - Fds de péréquation des ress com et intercom	99 017,00	115 277,00	115 277,00	115 277,00
7373 - Octroi de mer	2 275 155,20	2 388 912,99	2 553 589,00	2 553 589,00
7381 - Taxe addit.aux droits de mut.ou taxe pub.foncière	3 598,35			
74 - Dotations, subventions et participations	4 585 408,06	4 265 959,76	4 167 183,00	4 167 183,00
7411 - Dotation forfaitaire	1 280 698,00	1 339 861,00	1 345 407,00	1 345 407,00
74121 - Dotation de solidarité rurale	1 103 886,00	1 031 974,29	1 265 650,00	1 265 650,00
74718 - Autres	251 150,00	196 890,00	196 890,00	196 890,00
7478 - Autres organismes	162 183,06	184 235,47	184 235,00	184 235,00
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	509 110,00	481 793,00	390 569,00	390 569,00
74835 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.	1 252 301,00	957 826,00	690 352,00	690 352,00
748372 - Dotation politique de la ville	17 500,00	62 300,00	83 000,00	83 000,00
7485 - Dotation pour les titres sécurisés	8 580,00	11 080,00	11 080,00	11 080,00
75 - Autres produits de gestion courante	11 506,99	12 860,46		
752 - Revenus des immeubles	11 506,00	12 860,00		
7588 - Autres produits divers de gestion courante	0,99	0,46		
77 - Produits exceptionnels	224 632,96	86 976,80		
7788 - Produits exceptionnels divers	224 632,96	86 976,80		
013 - Atténuations de charges	133 685,44	29 927,38	74 800,00	74 800,00
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	133 685,44	2 414,88		
6479 - Remb. sur autres charges sociales		27 512,50	74 800,00	74 800,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	1 406 044,85	812 032,87		
Total recettes réelles	10 209 719,80	9 092 380,26	8 312 428,00	8 312 428,00

On trouve principalement :

Les atténuations de charges :

Il s'agit principalement remboursement des chèques déjeuners mis en place en octobre 2022 (74 800€).

Les produits des services :

Les remboursements de salaires et charges du personnel du CCAS, à hauteur de 152 000€, et les recettes des collations scolaires des années antérieures (40 000€).

Les produits de la fiscalité directe :

La fiscalité locale, la principale recette de la ville, elle est reste constante (1 209 579€) tout comme les autres impôts et taxes (2 668 866€).

Ces recettes représentent 47% des recettes totales de la section de fonctionnement et reste stable de 2022 à 2023 mais connaît une diminution de -9% de 2021 à 2023.

Les dotations et subventions diverses :

Elles comprennent la 2^{ème} source de recettes de la commune (le DF 1 345 407€, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, 1 080 921€ le DACOM (1 265 650) et les dotations pour titres sécurisés 11 080€.

Elles restent constantes de 2021 à 2023 et connaissent une diminution de -7% de 2022-2023.

III.2 - Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 sont de 8 312 428€ dont :

- 6 669 738,82€ de dépenses réelles
- 598 000€ de dépenses d'ordre
- 1 044 689,18€ de dépenses virées à la section d'investissement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2023 8 312 428€ sont en augmentation par rapport au compte administratif 2022 mais elles sont en diminution par rapport aux prévisions du budget précédent (9 120 000€).

Cette augmentation permet de couvrir les éventuelles hausses de l'inflation, les recrutements en cours. Des économies sont fait sur les charges à caractère général -4%.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023	
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	884 693,07	1 055 705,75	1 011 172,82	1 011 172,82
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	479 087,61	565 886,76	561 888,69	561 888,69
61 - SERVICES EXTERIEURS	290 197,59	393 237,43	310 812,13	310 812,13
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	115 407,87	96 581,56	138 472,00	138 472,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 880 104,56	4 243 633,37	4 362 683,00	4 362 683,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	4 451,93	2 148,04	2 148,00	2 148,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	70 870,27	73 190,71	71 854,00	71 854,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	3 804 782,36	4 168 294,62	4 288 681,00	4 288 681,00
014 - Atténuations de produits	425 317,00	425 317,00	425 317,00	425 317,00
739211 - Attributions de compensation	425 317,00	425 317,00	425 317,00	425 317,00
65 - Autres charges de gestion courante	464 543,76	825 222,02	840 566,00	840 566,00
6531 - Indemnités	103 141,28	108 957,72	110 000,00	110 000,00
6532 - Frais de mission	6 065,00	6 095,10	6 095,00	6 095,00
6533 - Cotisations de retraite	4 341,12	4 579,94	4 580,00	4 580,00
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	3 117,29	3 270,74	3 271,00	3 271,00
6535 - Formation			14 301,00	14 301,00
6553 - Service d'incendie	259 068,95	268 136,37	268 136,00	268 136,00
65548 - Autres contributions		33 180,00	33 180,00	33 180,00
6558 - Autres contributions obligatoires	1 000,00			
657362 - CCAS	1 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
65737 - Autres établissements publics locaux	33 180,00			
6574 - Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits privé	53 628,00	101 000,00	101 000,00	101 000,00
65888 - Autres	2,12	2,15	3,00	3,00
66 - Charges financières	18 043,80	3 887,24	10 000,00	10 000,00
67 - Charges exceptionnelles		19 377,77	20 000,00	20 000,00
Total dépenses réelles	5 672 702,19	6 573 143,15	6 669 738,82	6 669 738,82
023 - Virement à la sect. d'investissement			1 044 689,18	1 044 689,18
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections		76 931,88	598 000,00	598 000,00
Total dépenses d'ordre		76 931,88	1 642 689,18	1 642 689,18
Total dépenses de fonctionnement	5 672 702,19	6 650 075,03	8 312 428,00	8 312 428,00

On trouve principalement :

Charges à caractère général :

Elles comprennent les dépenses de fonctionnement courant qui connaissent une évolution à la baisse de -4% de 2022 à 2023 et une hausse de 14% de 2021-2023. Une maîtrise des ces dépenses est nécessaire.

Charges de personnel :

Le budget 2023 prévoit une hausse mesurée et maîtrisée des dépenses du personnel (+3% de 2022-2023 et +12% de 2021-2023).

Une des dépenses inscrites ici est la prise en compte annuelle des chèques déjeuner et les recrutements en cours pour 2023 en plus des recrutements de fin 2022 (chef de police municipal et autres...).

Atténuation de produits :

Il s'agit des dépenses liées à la participation de la 3CO compte tenu du transfert des compétences à hauteur 425 317€ le montant reste constant ne change pas par rapport à 2022.

Charges de gestion courante et participations obligatoires :

Le budget 2023 ne prévoit pas une augmentation sur la subvention octroyée au CCAS (300 000€), aux SDIS (268 136€), aux Eaux de Mayotte (33 180€), ni aux différentes associations (101 000€), un milieu très soutenu par la ville qui reste un axe fort de la politique municipale.

Les indemnités des élus restent stables ne connaissent une évolution.

Les frais financiers :

On observe à ce jour 2 emprunts dont un en cours de remboursement en avril 2023, un nouveau emprunt a été versé par la caisse des dépôt et de consignation pour financer les investissements prévus pour cette année, ces frais financiers devraient légèrement augmenter en 2023.

Par prudence et parce que les marchés financiers sont imprévisibles en cette conjoncture, le budget prévoit une inscription à hauteur de 10 000€.

Autres dépenses :

On note l'inscription des charges exceptionnelles (20 000€ prise en compte des frais sur les ventes aux enchères des véhicules), cette année 2023 la ville prévoit de changer son pars automobile avec l'achat des nouveaux matériels roulants.

Les dépenses d'ordre :

Le budget 2023 prévoit 1 642 689,18€ de dépenses d'ordre au titre des dotations aux amortissements (598 000€ milles euros qui doivent évoluer en fonction de rattrapage des immobilisations sur 2023), cette dépense est neutre et correspond à une recette du même montant en section d'investissement, et le virement à la section d'investissement d'un montant de 1 044 689,18€.

IV - SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILEE**IV.1 - Recettes d'investissement**

En section d'investissement les recettes inscrites au budget sont de 22 293 701,19€ dont :

- 3 987 226,16€ les dotations, fonds divers et réserves
- 1 982 151€ les emprunts et dettes assimilés
- 14 381 634,85€ les opérations d'investissement
- 1 942 689,8€ d'opérations d'ordre

Recettes d'investissement					
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021	2022	Budget primitif 2023		
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 436 762,88	4 617 518,67	3 987 226,16		3 987 226,16
13 - Subventions d'investissement reçues	15 658,63				
16 - Emprunts et dettes assimilés	1 000 000,00		1 982 151,00		1 982 151,00
Total recettes réelles hors opérations	2 452 421,51	4 617 518,67	5 969 377,16		5 969 377,16
12 - Prog. Lotissement Ourini	210 000,00	294 000,00	453 360,00	474 000,00	927 360,00
121 - Dénomination des rues et édifi	33 440,00				
130 - STEP Lotissement Sohoa Mater				131 337,00	131 337,00
201604 - MOBILIERS SCOLAIRE				20 656,00	20 656,00
201605 - ECOLE MATERNELLE CHICONI KAVANI	111 321,60				
201609 - RENOVATION ECOLE MAT OURINI	94 409,12				
201610 - RENOVATION ECOLE CHICONI 4 OURINI	277 647,35	480 000,00		41 379,00	41 379,00
201701 - RENOVATION ECOLE CHICONI V	414 459,54			85 540,00	85 540,00
201702 - RENOVATION ECOLE MAT CENTRE	177 337,66			118 176,29	118 176,29
201805 - Travaux Schéma Directeur Eaux Pluviales				676 759,00	676 759,00
201808 - TRANCHE 2 RHI ANTAPAGNA			1 002 241,00	1 000 000,00	2 002 241,00
201809 - PONTON-HALLE DE PECHE				350 000,00	350 000,00
201810 - Rénovation Ecole MATSABOURI			122 976,00	560 000,00	682 976,00
201811 - Rénovation Ecole Elementaire Sohoa			80 520,14	271 633,00	352 153,14
201902 - Travaux réhabilitation voiries communale	561 253,05				
201903 - RHI RASSI			25 000,00	52 381,00	77 381,00
201905 - Aménagement Cimetière de Chiconi	306 891,78	102 106,72			
201906 - Travaux voirie Quartier Pauvre		636 356,58			
201907 - Amenagement cimetiére de chiconi T2		189 166,50	420 458,00	20 930,00	441 388,00
201908 - Travaux voirie Bilambou			811 999,00	425 000,00	1 236 999,00
201912 - Salle de spectacle et SMAC - MJC CHICONI		308 618,00	568 780,45	577 253,45	1 146 033,90
201915 - Etude opéra du lotissement ourini	204 000,00				
201916 - Construction réfectoire dans les écoles		153 986,91			
202001 - Travaux adressage T2				103 636,00	103 636,00
202002 - ATCHAT MATERIEL ROULANT	37 420,85	68 077,79		26 374,00	26 374,00
202003 - RELOGEMENT RHI ANTAPAGNA AL460 ZPG	199 000,00		170 000,00	351 000,00	521 000,00
202006 - Parc de Sport de Sohoa - Terrain de foot	99 718,70			320 585,00	320 585,00
202007 - Aménagement Médiathèque Sohoa - Point Lectu		177 328,14			
202014 - Aménagement école Chiconi 1 Coconi				167 192,00	167 192,00
202101 - Construction T6 école Chiconi Ourini Mat				133 754,00	133 754,00
202102 - Construction réfectoire Chiconi 4 Ourini	34 363,00	183 913,00		816 087,00	816 087,00
202103 - Construction réfectoire Chiconi 5 Moussi		33 438,40		133 753,60	133 753,60
202104 - Construction réfectoire Chiconi Kavani	34 363,00	264 849,60	523 398,00	673 452,40	1 196 850,40
202105 - Construction réfectoire Sohoa Elementair		146 149,80	649 203,00	21 042,20	670 245,20
202107 - Extension de la Mairie		158 382,00		369 558,00	369 558,00
202108 - Réhabilitation Magaza vanille	129 582,00			692 399,00	692 399,00
202110 - Eclairage public photovoltaïque	578 376,64	983 031,49			
202111 - Parc de sport - Plage de Sohoa		299 009,13	16 937,00	245 735,76	262 672,76
202212 - Etud et renov therm mairie et mson cail				546 631,56	546 631,56
202213 - Schéma directeur des écoles				58 517,00	58 517,00
202214 - RHI PMI				72 000,00	72 000,00
Total recettes opérations d'invest.	3 503 584,29	4 478 414,06	4 844 872,59	9 536 762,26	14 381 634,85
Total recettes d'ordre	11 083,84	76 931,88	1 942 689,18		1 942 689,18
Total recettes d'investissement	5 967 089,64	9 172 864,61	12 756 938,93	9 536 762,26	22 293 701,19

On trouve principalement :

Les dotations, fonds divers et réserves :

Inscription au budget 2023 de l'autofinancement à hauteur de 2 442 305.23€, de la taxe d'urbanisme 5 000 € (la taxe locale d'équipement, la taxe du plafond légal de densité) et le FRDE 488 716.33€ (le Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi), inscrit dans la section d'investissement pour financer, prioritairement, des projets facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois ou contribuant à la réalisation d'infrastructures et d'équipements publics nécessaires au développement (loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer).

LA FCTVA :

Au budget primitif 2023, nous avons inscrits 1 051 204.60€ de FCTVA contre 507 711.84€ sur l'année 2021, nous constatons que plus on investit plus on dégage des recettes de FCTVA plus conséquent.

Les Emprunts :

Inscription au budget 2023 de l'emprunt de la caisse de dépôt et de consignation en équilibre de 1 982 151€. Un recours en emprunt sera effectué comme les années précédents à mesure de la réalisation effective des dépenses d'investissement selon les besoins et les priorités de la ville.

Les subventions diverses :

On note 4 844 872,59€ de subvention de l'Etat et du Conseil Départementale de Mayotte. En 2023, il est attendu des conventions de financement (DSIL et autres), compte tenu des dossiers déposés en 2022 et début 2023 et de certains projets fortement subventionnés (rénovation d'éclairage public photovoltaïque) ...

Les Restes à réaliser :

Inscription de 9,536 762.26€ de reste à réaliser, contrat signé les années antérieurs non mobilisé avant décembre 2022.

IV.2 - Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget sont de 22 293 701,19€ dont :

- 1 863 196,21€ du déficit 2022 reporté en 2023
- 143 795€ de remboursement de l'emprunts
- 210 000€ de l'achat des véhicules et de logiciel
- 9 243 797,77 de subventions nouvelles
- 10 532 912,21€ de reste à réaliser 2022
- 300 000€ de dépenses d'ordre

Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2021		2022		
	Réalisé	Réalisé	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
001 - Déficit d'investissement reporté	1 199 076,20	2 353 672,68	1 863 196,21		1 863 196,21
16 - Emprunts et dettes assimilés	53 328,28	83 884,26	143 795,00		143 795,00
20 - Immobilisations incorporelles	3 300,00		10 000,00		10 000,00
21 - Immobilisations corporelles			200 000,00		200 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	1 255 704,48	2 437 556,94	2 216 991,21		2 216 991,21
12 - Prog. Lotissement Ourini	8 111,00	19 241,26	700 818,85	771 409,30	1 472 228,15
121 - Dénomination des rues et édifi	5 168,02				
125 - ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE	3 863,40				
130 - STEP Lotissement Sohoa Mater		4 570,00	29 238,00	71 804,00	101 042,00
2015 - Construction Renov Ecole	6 701,73				
201604 - MOBILIERS SCOLAIRE	32 250,80	8 248,46			
201607 - MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	11 300,58	1 888,00			
201610 - RENOVATION ECOLE CHICONI 4 OURINI	47 361,60	77 480,60	75 786,00	32 519,00	108 305,00
201701 - RENOVATION ECOLE CHICONI V	147 717,54	16 231,73	94 884,00	66 390,00	161 274,00
201702 - RENOVATION ECOLE MAT CENTRE	59 464,53	38 738,28	108 410,00	91 565,00	199 975,00
201705 - REABILITATION EQUIPEMENT SPORTIF SOHOA	44 487,21				
201707 - RENOVATION MJC CHICONI SOHOA	19 445,00	2 067,22			
201708 - RENOVATION MOBILIER MAIRIE	2 350,40				
201802 - Sécurisation Plateau de Ourini	72 150,00				
201804 - Aménagement et équipement réfectoire Mat	101 900,00	32 254,00			
201805 - Travaux Schéma Directeur Eaux Pluviales	672 813,85	604 975,68	50 000,00	35 024,00	85 024,00
201807 - Réhabilitation et Extension de la Mairie	14 049,00				
201808 - TRANCHE 2 RHI ANTAPAGNA	74 464,57	612 216,42	2 624 032,00	1 204 295,00	3 828 327,00
201809 - PONTON -HALLE DE PECHE	98 142,00	19 143,60		348 579,00	348 579,00
201810 - Rénovation Ecole MATSABOURI		962 076,10	418 388,00		418 388,00
201811 - Rénovation Ecole Elemantaire Sohoa	27 561,03	401 085,63	37 635,09	61 269,00	98 904,09
201901 - Travaux réhabilitation voirie		98 505,00			
201902 - Travaux réhabilitation voiries communale	403 768,30				
201903 - RHI RASSI	45 480,00	10 195,00		10 414,30	10 414,30
201905 - Aménagement Cimetière de Chiconi	593 477,10	194 019,09			
201906 - Travaux voirie Quartier Pauvre	1 561 905,40	825 098,64	164 746,00	55 901,36	220 647,36
201907 - Amenagement cimetièrre de chiconi T2	5 680,00		447 934,00	168 236,00	616 170,00
201908 - Travaux voirie Bilambou	266 582,62	309 782,42	875 211,42	1 190 218,00	2 065 429,42
201912 - Salle de spectacle et SMAC - MJC CHICONI		71 333,50	394 830,63	981 425,00	1 376 255,63
201914 - Amenagement du ponton front de mer		2 400,00			
201915 - Etude opéra du lotissement ourini	5 360,00				
201916 - Construction réfectoire dans les écoles	208 155,76	10 047,97			
201918 - PETIT TRAVAUX ENTRETIEN PATRIMOINE	589 803,11	749 602,43		88 766,00	88 766,00
202001 - Travaux adressage T2		21 375,98	73 129,28	126 624,02	199 753,30
202002 - AT CHAT MATERIEL ROULANT	50 000,00	103 900,00	154 619,00		154 619,00
202003 - RELOGEMENT RHI ANTAPAGNA AL460 ZPG		20 850,00	364 118,00	630 500,00	994 618,00
202004 - Travaux Eclairage Public T2	13 052,10	71 245,00			
202006 - Parc de Sport de Sohoa - Terrain de foot	492 247,71	194 724,20	10 000,00	61 275,00	71 275,00
202007 - Aménagement Médiathèque Sohoa - Point Lectu	436 980,14	218 927,20			
202008 - TERRAIN MULTISPORT ET AIRE DE JEUX	31 982,50				
202014 - Aménagement école Chiconi 1 Coconi	5 190,00		163 217,00		163 217,00
202101 - Construction T6 école Chiconi Ourini Mat			167 192,00		167 192,00
202102 - Construction réfectoire Chiconi 4 Ourini	1 377,00			1 000 000,00	1 000 000,00
202103 - Construction réfectoire Chiconi 5 Moussi		89 767,97		110 232,00	110 232,00
202104 - Construction réfectoire Chiconi Kavani	4 560,00	102 302,68	688 790,00	792 697,00	1 481 487,00
202105 - Construction réfectoire Sohoa Elementaire		2 697,00	513 325,00	197 303,00	710 628,00
202107 - Extention de la Mairie	70 048,65	15 546,46		644 378,00	644 378,00
202108 - Réhabilitation Magaza vanille	20 000,00	60 640,03		904 326,00	904 326,00
202109 - Aménagement pôle culture! Sohoa Poterie		9 600,00			
202110 - Eclairage public photovoltaïque	582 614,77	632 835,92			
202111 - Parc de sport - Plage de Sohoa	13 217,50	1 527 644,18	143 235,00		143 235,00
202112 - Voiries Kavani - Sohoa	81 161,31		86 134,00	51 020,00	137 154,00
202113 - Etudes divers	44 654,00	126 712,50	76 712,50	23 287,50	100 000,00
202114 - Rénovation Mairie	16 960,00	181 051,01			
202115 - Terrain multisport		98 732,00			
202116 - ACQUISITION MATER INFORMATIQ ET BUREAU	61 778,77	48 750,72		136 306,17	136 306,17
202212 - Etud et renov therm mairie et mson caill				546 631,56	546 631,56
202213 - Schéma directeur des écoles				58 517,00	58 517,00
202214 - RHI PMI				72 000,00	72 000,00
202302 - GYMNASE DE OURINI			200 000,00		200 000,00
202303 - PRIORITE 02 ET 03 SDGEP TRAVAUX			50 000,00		50 000,00
202306 - AMENAGEMENT CIMETIERE SOHOA			80 000,00		80 000,00
202307 - ALLEE PIETONNE ET CHEMIN ACCES			150 000,00		150 000,00
202308 - SALLE DE SPECTACLE			51 412,00		51 412,00
202315 - Parc de Sp/Sohoa-Terrain de foot tribunes			50 000,00		50 000,00
202316 - E/travx mise en valeur/aména aire jeux			50 000,00		50 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	7 055 339,00	8 598 503,88	9 243 797,77	10 532 912,21	19 776 709,98
Total dépenses d'ordre	11 083,84		300 000,00		300 000,00
Total dépenses d'investissement	8 322 127,32	11 036 060,82	11 760 788,98	10 532 912,21	22 293 701,19

On trouve principalement :

Les dépenses d'équipement :

Le budget 2023 comprend 19 776 709,98€ des dépenses d'équipement dont 10 .5 millions d'euros des crédits reporté 2022 et 9.2 millions d'euros de crédits nouveaux et 210 000€ d'achats de logiciel et de renouvellement du parc automobiles.

Le remboursement du capital de la dette :

Le remboursement de la dette a représenté une dépense de 143 000€ milles euros en 2022, une légère augmentation par rapport en 2020 ou en a pris en compte le remboursement du 2^{ème} emprunt en cours. La ville à actuellement 2 emprunts en cours de remboursement dont un emprunt en cours d'intinction d'ici fin avril.

Les autres dépenses d'investissement :

300 000€ milles euros des dépenses d'ordre d'investissement au titre de remboursement des avances liées aux contrats signés et 1 044 000€ de transfert en 021-023 de la section de fonctionnement.

Les projets nouveaux

Nous avons inscrit ces opérations en projet nouveau dans l'attente des conventions de financement auprès de nos financeurs. Le montant inscrit permet dans un premier temps de payer les dépenses concernant les études en cours pour démarrer les projets, on espère avoir les conventions courant de l'année 2023. Certains dossiers sont déjà déposés.

NOUVEAUX OPERATIONS 2023	MONTANT
202302 - GYMNASSE DE OURINI	200 000,00
202303 - PRIORITE 02 ET 03 SDGEP TRAVAUX	50 000,00
202306 - AMENAGEMENT CIMETIERE SOHOA	80 000,00
202307 - ALLEE PIETONNE ET CHEMIN ACCES	150 000,00
202308 - SALLE DE SPECTACLE	51 412,00
202315 - Parc de Sp/Sohoa-Terain de foot tribunes	50 000,00
202316 - Et/travx mise en valeur/aména aire jeux	50 000,00
TOTAL OPERATIONS 2023	631 412,00

PLAN FINANCEMENT DES PROJETS

- **GYMNASSE DE OURINI**
 Plan de financement :
 CNDS : 4 028 951,20€
 Département : 3 021 713,40€
 Fonds propres : 1 369 440,51€
 FCTVA : 1 652 272,89€

- **Priorité 02 et 03 travaux SDGEP**
 Plan de financement :
 ETAT FEI : 983 372,23€
 Fonds propres : 309 256€
 FCTVA : 253 651,77€

- **Aménagement cimetière Sohoa** : fonds propres
- **Allée piétonne et chemin d'accès** : fonds propres
- **Salle de spectacle** : fonds propres
- **Parc de sport sohoa – terrain de foot tribunes** : fonds propres
- **Etudes et travaux mise e valeur et aménagement aires de jeux** : fonds propres

